

Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes, par son service de Police municipale, soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Restriction de circulation du 1^{er} mai au 31 octobre

- Rte des Ruinettes: Parcelle n° 4888, au lieu dit Pro Bordzey, introduction d'un signal OSR n° 2.14 Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs de 09h00 à 16h00 assorti de la plaque complémentaire « A 2km dès Le Mayentzet – excepté avec autorisation communale ».
Introduction d'un signal OSR n° 2.30 Vitesse maximale 30km/h et d'un signal OSR n° 2.53 Fin de la vitesse maximale
- Rte des Ruinettes : Parcelle n° 6009, 200m après le garage du Golf, Introduction d'un signal OSR n° 2.30 Vitesse maximale 30km/h et d'un signal OSR n° 2.53 Fin de la vitesse maximale
- Rte des Ruinettes : Parcelle n° 6012, au lieu dit Le Mayen, Introduction d'un signal OSR n°2.14 Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs assorti de la plaque complémentaire de 09h00 à 16h00 excepté avec autorisation communale ».
- Intersection Rte des Mayens-Rte du Soleil : Parcelle n° 6009, Introduction d'un signal OSR n° 2.14 Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs assorti de la plaque complémentaire « A 7,5km dès Les Schlérondes - de 09h00 à 16h00 excepté avec autorisation communale ».
- Rte des Mayens : Parcelle n° 6012, au lieu dit Les Schlérondes, Introduction d'un signal OSR n° 2.14 Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs assorti de la plaque complémentaire « de 09h00 à 16h00 excepté avec autorisation communale ».

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 09.06.2015

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Police municipale de Bagnes